
Foncière des 6^e & 7^e

ARRONDISSEMENTS DE PARIS

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité obligataire contracté avec CM-CIC Securities

La Foncière des 6^{ème} et 7^{ème} Arrondissements de Paris (SIIC) annonce avoir confié à CM-CIC Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité obligataire conforme à la Charte de déontologie établie par Paris Europlace et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 10 mai 2012.

Les titres concernent l'emprunt obligataire d'un montant nominal de 50 000 000 € portant intérêts au taux annuel de 3,70 % et venant à échéance le 20 décembre 2018. Les titres ont été émis sous forme de titres au porteur dématérialisés d'une valeur nominale de 100 000 € chacun. Ils ont été admis aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext sous le code ISIN FR 0011376649. L'Autorité des marchés financiers a apposé le visa numéro 12-606 sur le prospectus relatif à leur émission en date du 17 décembre 2012.

Le contrat de liquidité obligataire prend effet le 28 décembre 2012 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 200 000 € en espèces.

Le 28 décembre 2012

Foncière des 6^{ème} et 7^{ème} Arrondissements de Paris (SIIC)
SA au capital de 383 919 825 € – RCS Paris 389 857 707
209, rue de l'Université – 75007 PARIS
Tél. : 01 53 70 77 77 – Fax : 01 53 70 77 78
Code ISIN : FR0010436329 – Mnémonique : SRG
www.fprg.fr